



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

**N° de la demande :** 2011-5984  
**Demande :** B.3.12 (Étiquette de produit – nouveau site ou nouvelle culture hôte)  
**Produit :** BAS 500 F ST  
**N° d'homologation :** 30182  
**Matières actives (m.a.) :** Pyraclostrobine  
**N° de document de l'ARLA :** 2430151

### Objet de la demande

Cette demande a pour objet d'ajouter le soja, le canola, *Brassica juncea* de qualité canola et les graines de moutarde (de type oléagineux et condimentaire) à l'étiquette du produit BAS 500 F ST (contenant 200 g m.a. de pyraclostrobine).

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été fournie à l'appui de l'ajout du soja, du canola, de *Brassica juncea* de qualité canola et des graines de moutarde (de type oléagineux et condimentaire) à l'étiquette homologuée du produit BAS 500 F ST. Comme les doses d'utilisation de la pyraclostrobine en traitement des semences sont inférieures à ses doses d'application maximales homologuées en traitement des semences ou en traitement foliaire, l'utilisation du produit BAS 500 F ST en traitement des semences sur le soja, le canola, *Brassica juncea* de qualité canola et les graines de moutarde (de type oléagineux et condimentaire) ne devrait pas augmenter la quantité des résidus de pyraclostrobine dans et sur ces cultures. Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait pas augmenter et elle ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'utilisation de la pyraclostrobine dans le fongicide BAS 500 F ST sur le canola, la moutarde et le soja ne devrait pas présenter de risques préoccupants pour les travailleurs qui traitent et plantent les semences commercialement et à la ferme, à condition que le produit soit appliqué conformément au mode d'emploi de l'étiquette.

## Évaluation environnementale

Cette demande avait pour objet d'ajouter le soja, le canola et la moutarde à l'étiquette du produit BAS 500 F ST. On a également examiné le risque que les oiseaux et les mammifères consomment des semences contaminées. Aucun risque supplémentaire n'a été attribué à l'expansion de l'utilisation.

On trouve de l'information sur le devenir dans l'environnement et la toxicité des usages prévus pour l'extérieur dans le document de décision de l'ARLA sur l'homologation RD2008-13. On trouve de l'information sur le devenir dans l'environnement et la toxicité des usages prévus pour le traitement des semences dans le document de décision de l'ARLA sur l'homologation PRD2011-15. Selon le profil d'emploi actuel, la pyraclostrobine, en tant que traitement des semences, ne présente aucun risque pour les mammifères et les oiseaux sauvages.

## Évaluation de la valeur

Au total, 22 essais sur le terrain et en laboratoire (16 essais sur le canola et 6 essais sur le soja) menés au Canada (Alberta et Manitoba) en 2010 ont été fournis aux fins d'examen. Les données fournies par le demandeur ont montré que le niveau d'efficacité du produit BAS 500 F ST est comparable aux normes commerciales actuellement homologuées en ce qui concerne les allégations proposées concernant la lutte aux maladies du canola et du soja aux doses proposées. Les allégations étayées concernant le canola ont été extrapolées à *Brassica juncea* de qualité canola, à la moutarde de type oléagineux et à la moutarde de type condimentaire. Les résultats d'essais en laboratoire ont été fournis à l'appui des allégations de suppression des maladies des semences et des plantules causées par *Leptosphaeria maculans* et par *Alternaria* spp. sur le canola et la moutarde. Le demandeur a fourni une justification extrapolant les données de laboratoire aux utilisations en champ. Étant donné que les allégations concernant la jambe noire et l'alternariose étaient entièrement basées sur des essais en laboratoire, elles ont été modifiées de façon à indiquer que le produit supprime le pathogène sur les semences. Les mélanges en cuve avec les produits Apron XL LS et Allegiance FL appliqués aux cultures proposées peuvent être appuyés, puisque les produits doivent être appliqués aux doses homologuées et que les données n'ont montré aucun effet négatif lorsque le produit BAS 500 F ST est mélangé en cuve avec le produit Allegiance FL.

La pyraclostrobine est un fongicide faisant appel à un nouveau mode de traitement des semences pour le soja. L'utilisation du produit BAS 500 F ST sur le canola, *Brassica juncea* de qualité canola, la moutarde (de type oléagineux et condimentaire) et le soja est compatible avec les stratégies actuelles de lutte intégrée. Une réduction des maladies des plantules dans ces cultures offre un avantage économique aux producteurs en améliorant la qualité de la denrée, en augmentant le rendement et en diminuant les intrants grâce à une présence réduite des mauvaises herbes.

## Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements fournis et est en mesure d'appuyer l'ajout du soja, du canola, de *Brassica juncea* de qualité canola et des graines de moutarde (de type oléagineux et condimentaire) à l'étiquette du produit BAS 500 F ST.

## References

- 2137520 2011, BAS 500 ST (pyraclostrobin) - Petition for Seed Treatment Application in Canola, Oilseed Mustard and Soybean, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.2,10.2.3.3,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.6
- 2172075 2012, BASF response to PMRA clarification request February 27, 2012 for submission 2011-5984 BAS 500 F ST, DACO: 10.2.3.2(D)
- 2137525 2011, Use Site Description for BAS 500 F ST in Soybeans and Canola (including but not limited to *Brassica juncea*, *B. napus*, *B. rapa*), DACO: 5.2
- 2137526 2011, Pyraclostrobin: Occupational Exposure during Commercial and On-Farm Seed Treatment and Subsequent Planting of Canola, Mustard, and Soybean Treated with BAS 500 F ST Fungicide Seed Treatment, DACO: 5.6
- 1772281 2005, Regent 500 FS: Worker Exposure During Treatment of Maize Seeds, DACO: 5.6
- 1772280 2008, Determination of Worker Exposure During Treatment of Cereal Seeds by Mobile Treaters in France, DACO: 5.6
- 1965962 2007, Determination of operator exposure to imidacloprid during loading/sowing of Gaucho treated maize seeds under realistic field conditions in Germany and Italy, DACO: 5.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.